



Saison 2021/22

Planification du Sport d'Elite et de la Relève

Auteur	Swiss Fencing info@swiss-fencing.ch
Date/Version	11.01.2022 / 1.02
Statut	validé

Liste de changements

Nom du fichier	Version / Statut	Date	Remarques / Auteur
Planification Elite et Releve 2021-2022	1.0 / validé	11.01.2022	Version initiale, Daniel Lang
Planification Sport Elite et Releve 2021-2022	1.02 / validé	12.01.2022	Correction d'erreurs, ajout de la table sélections tests PISTE, clarification des critères de sélection pour CE/CM, Daniel Lang

Liste des abréviations

Abbréviation	Déclaration
CS	Commission de Sélection
SF	Swiss Fencing
CE	Championnats d'Europe
CM	Championnats du Monde
WC	Coupe du Monde / World Cup
GP	Grand Prix
JO	Jeux Olympiques
CEPE	Centre d'entraînement de la promotion des espoirs

Documents référencés

- [FIE-RO] Règles d'organisation, Fédération Internationale d'Escrime FIE, Décembre 2021, <https://static.fie.org/uploads/26/131730-Organisation%20fra.pdf>

Table de matières

Liste de changements	ii
Liste des abréviations.....	ii
Documents référencés	ii
Table de matières.....	iii
1 Introduction	1
2 Commissions au sein du sport d'élite	2
2.1 Commission technique consultative (CTC) – sans droit de vote.....	2
2.2 Commission de sélection (CS) – avec droit de vote	2
3 Objectifs.....	3
3.1 Objectifs à court et moyen terme	3
3.2 Calendrier	3
3.3 Objectifs de la saison 2021/22.....	3
4 Informations générales.....	5
4.1 Quotas Coupe du monde, Grand-Prix et Coupe d'Europe	5
4.2 Politique sportive FIE	5
4.3 Divers.....	5
5 Cadres	7
5.1 Bases / Généralités.....	7
5.2 Obligations et sanctions	7
5.3 Conditions d'admission au cadre A	8
5.4 Conditions d'admission au cadre B.....	9
5.5 Conditions d'admission au cadre C	9
5.6 Catégories.....	10
6 Classements	11
6.1 Critères du classement national et système de points	11
6.2 Gestion des classements	11
7 Qualification / Calendrier / Sélection	13
7.1 Critères	13
7.2 Calendrier	13
7.3 Tournois qualificatifs.....	14
7.4 Tournois Satellites, non qualificatifs.....	18
7.5 Championnats d'Europe et du Monde.....	18
7.6 Coupe d'Europe par équipe.....	20
7.7 Universiades.....	20
7.8 Jeux Européens	20
7.9 CISM	20
7.10 Vétérans	20
7.11 Parafencing.....	21


8	Directives et devoirs.....	22
8.1	Devoirs des athletes	22
8.2	Devoirs des entraîneurs nationaux	22
8.3	Devoirs des responsables	23
8.4	Ethique	23
9	Entraînements	24
9.1	Principe.....	24
9.2	Entraînements centralisés	24
9.3	Camps d'entraînement.....	25
9.4	Structure sport d'élite Armée.....	26
10	Programme medical	28
10.1	But	28
10.2	Bases légales	28
10.3	Tâches.....	28
10.4	Compétence	29
10.5	Finances	29
10.6	Devoirs des athletes	30
11	Encadrement et accompagnement	31
11.1	Généralités	31
11.2	Chefs d'équipe	32
11.3	Chef de délégation aux CE et aux CM	32
11.4	Arbitres	33
11.5	Conseiller des athlètes.....	33
12	Indemnisation des athlètes et responsables	34
12.1	Généralités	34
12.2	Lignes directrices - Epée	34
Annexe 1	Commissions	37
Annexe 1.1	Commission technique consultative (CTC)	37
Annexe 1.2	Commission de sélection (CS).....	37
Annexe 1.3	Encadrement sportif	38
Annexe 1.4	Encadrement médical	39
Annexe 2	Composition des cadres pour la saison 2021/22	40
Annexe 2.1	Cadre A	40
Annexe 2.2	Cadre B	40
Annexe 2.3	Cadre C.....	40
Annexe 2.4	Cadre D.....	40
Annexe 3	Catégories	42
Annexe 4	Calendriers nationaux et internationaux	43
Annexe 5	Système de points et de pondération	44

Annexe 5.1 Classement de sélection – Compétitions EC/WC/U23 44
Annexe 5.2 Tournois qualificatifs classement sélection – U17/U20 44
Annexe 5.3 Circuit National45
Annexe 6 Charte d'éthique du sport 46

1 Introduction

Ce document est valable du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

Par souci de simplicité, seule la forme masculine est utilisée pour les deux sexes. En cas de divergence dans la traduction, **la version française fait foi.**

Tous les liens internes dans ce document sont marqués avec l'icône  pour faciliter la lecture.

2 Commissions au sein du sport d'élite

2.1 Commission technique consultative (CTC) – sans droit de vote

La Commission technique se compose de 10 membres qui ne votent pas mais qui ont le pouvoir d'entériner les objets discutés. Le détail de la composition de cette commission et les coordonnées des personnes concernées sont disponibles en Annexe 1.1 [🔗](#).

Elle propose, analyse toutes les suggestions et décide de manière collégiale les mesures à adopter.

Selon la nature des propositions, certaines décisions seront soumises pour ratification au Conseil de Swiss Fencing.

2.2 Commission de sélection (CS) – avec droit de vote

Elle se compose de 4 membres + de l'entraîneur national concerné (entraîneur national Elite ou chef de la relève).

La commission décide et vote les sélections pour les CE/CM U17 – U20 – U23 – Seniors – Vétérans. Elle décide aussi des changements de ces critères suite à la crise sanitaire Covid-19.

Pour les JO, c'est la CS qui décide sur la proposition des sélections auprès de Swiss Olympic. La décision finale des sélections sera prise par Swiss Olympic.

La Commission de Sélection (CS) est dirigée par le président du Comité qui dispose d'une voix prépondérante.

Pour les sélections aux CE/CM U17 et U20, la CS se met en contact (conférence téléphonique ou réunion présentielle si nécessaire) obligatoirement le mardi qui suit la dernière épreuve qualificative.

Les décisions doivent être ratifiées par le Conseil.

Le détail de la composition de cette commission et les coordonnées des personnes concernées sont disponibles en Annexe 1.2 [🔗](#).

3 Objectifs

3.1 Objectifs à court et moyen terme

Notre objectif est d'établir **les bases qui permettront de renouveler les très bons résultats obtenus en Coupes du Monde et GP FIE, en CE et CM lors des saisons précédentes.**

Gagner des médailles en compétitions internationales Elite (individuel et par équipes) constitue l'objectif premier de la saison 2021/22.

Concernant les U20, la priorité est donnée aux CE et CM. L'objectif est, dans le cadre de la formation pour le haut niveau élite, de préparer au mieux la transition entre la catégorie U20 et Senior, en passant par les U23.

Pour les U17, la priorité est donnée à la formation et à l'acquisition d'expérience. L'objectif prioritaire de la saison est de qualifier en priorité des athlètes en individuel et par équipes pour les CE/CM U17.

Dans le cadre des catégories U17 & U20, une fois la sélection au CE et CM atteinte, l'objectif est de gagner des médailles.

3.2 Calendrier

Ci-dessous vous trouverez un extrait du calendrier des grandes compétitions de la saison 2021/22.

Événement	Lieu	Date
CE U17/U20	à définir	28.02. – 06.03.2022
CM U17/U20	Dubai (UAE)	02.04. – 10.04.2022
CE Elite	Antalya (TUR)	10. – 15.06.2022
CE U23	Colmar (FRA)	26. – 30.06.2022
CM Elite	Le Caire (EGY)	15. – 23.07.2022

3.3 Objectifs de la saison 2021/22

Categorie	Compétition	Individuel	Equipe
EDS	CE et CM 2022	1 x Top 16 1 x 17 – 32	Top 10
	Classement FIE	0 x Top 16 1 x 17 – 32 1 x 33 – 64	Top 12
EHS	CE et CM 2022	1 Finale 1 x 1 – 16 1 x 17 – 32	Top 4

Categorie	Compétition	Individuel	Equipe
	Classement FIE	1 x Top 16 2 x 17 - 32 2 x 33 - 64	Top 8
ED U20	CE et CM 2022	1 x Top 8 1 x Top 16	Top 8
EH U20	CE et CM 2022	1 x Top 8 1 x Top 16	Top 8
ED - EH U23	CE 2022	1 x Top 8 1 x Top 16 1 x 17 - 32	Top 4

4 Informations générales

4.1 Quotas Coupe du monde, Grand-Prix et Coupe d'Europe

Catégorie	Quota
Senior	Grand-Prix : 12 athlètes par pays – au maximum Coupe du Monde : 12 athlètes par pays – au maximum
U23	Circuit européen : pas de quota
U20	Coupe du Monde : 12 athlètes par pays – au maximum, âge minimum : 13 ans
U17	Circuit européen : 20 athlètes par pays au maximum – Swiss Fencing convoque 15 athlètes

Pour les tournois Coupe du monde qui se déroulent en Suisse (**Senior** : Berne, **U20** : Bâle), le nombre maximal de participants est 20. En plus, le nombre de participants nécessaires pour remplir et donc atteindre des poules avec le même nombre d'escrimeurs (max 6).

En cas de manque d'engagement, de niveau et / ou d'assiduité aux entraînements, et de respect des règles, SF se réserve le droit de sélectionner moins d'athlètes que le quota le permet. SF se réserve le droit de rajouter des athlètes U23/U20 dans le contingent des athlètes sélectionnés pour les WC et GP (en accord avec le responsable de la relève).

4.2 Politique sportive FIE

Le calendrier sportif de la FIE prévoit un nombre réduit de tournois officiels (3 GP et 5 épreuves de Coupe du monde, en individuel et par équipe). Les pondérations/coefficients multiplicateurs suivants s'appliquent pour le classement mondial de la FIE :

Genre	Coefficient
WC et CE	1.0
GP	1.5
CM	2.5
JO	3

(voir : [FIE-RO] art. 0.83 ff.).

4.3 Divers

4.3.1 Planification

Cette planification du Sport d'Elite et de la Relève s'applique obligatoirement à la saison 2021/22.


La planification est remaniée tous les ans et validée par la Commission de sélection et par le Président de Swiss Fencing.

Cette planification du Sport d'Elite et de la Relève ainsi que la version allemande (Elite- und Nachwuchssportplanung) seront publiées sur internet (www.swiss-fencing.ch) au plus tard dans le courant du mois de novembre 2021.

4.3.2 Catégories

Les catégories d'âge sont visibles en Annexe 3 .

4.3.3 Système de points

Toutes les informations à ce sujet sont disponibles dans le chapitre 6.1  de cette planification.

5 Cadres

5.1 Bases / Généralités

Actuellement, Swiss Fencing a le potentiel de faire émerger des athlètes seniors de classe mondiale uniquement à l'épée. C'est la seule arme pour laquelle la Suisse peut faire valoir un palmarès, une tradition et un savoir-faire. Par conséquent, conformément à la politique de subvention de Swiss Olympic, **seuls les cadres dans la catégorie épée sont formés et soutenus.**

Cependant, un athlète U17, U20 ou Senior ayant rempli les critères de qualification à l'épée, au fleuret ou au sabre sera sélectionné et pris en charge selon les directives de Swiss Fencing pour les CE et les CM.

Les membres de la catégorie U17 ne sont pas subventionnés par la fédération à l'exception des CE et CM.

Trois niveaux de cadres seront formés : cadre A, cadre B et cadre C avec des indemnités différentes.

La composition des cadres est effectuée au début de la saison sur la base de critères (voir 5.3 [☞](#), 5.4 [☞](#) et 5.5 [☞](#)).

L'appartenance d'un athlète à un cadre est évaluée avant le début de la nouvelle saison par la CS qui décide de (re)confirmer un athlète dans son cadre ou de modifier à la hausse ou à la baisse l'appartenance d'un athlète à un cadre pour la suite de la saison.

Cette évaluation en début d'année civile se base sur l'engagement, l'assiduité aux entraînements, le respect des règles et les résultats de l'athlète.

Dans le cas où un athlète se désiste, la place n'est pas réattribuée à un autre athlète durant la saison.

Un U20 qui était dans le cadre A de sa catégorie ou qui a réalisé les points nécessaires pour se qualifier aux CE et CM U20 et qui devient Senior, intègre le cadre C Senior pour la nouvelle saison.

De même, un U17 qui a réalisé les points nécessaires pour se qualifier aux CE U17 et qui devient U20, intègre le cadre C junior pour la nouvelle saison.

La composition des cadres pour la saison 2021/22 a été établie sur la base des critères définis dans la présente planification et en tenant compte du potentiel, de l'entraînement et de l'engagement de chaque athlète.

La composition est indiquée à l'Annexe 2 [☞](#).

Les athlètes des cadres bénéficient de conditions préférentielles sur le plan de l'entraînement, du soutien financier et administratif.

5.2 Obligations et sanctions

L'objectif prioritaire à court terme de Swiss Fencing est d'assurer la qualification d'une ou deux équipes pour les JO 2024 à Paris. Dans cette perspective 2024/2028, tous les athlètes des cadres de toutes les catégories sont tenus de respecter les règles suivantes :

- Signature d'acceptation de ce document et contrat 2021/22
- Faire preuve d'un engagement fort et d'un esprit d'équipe sain
- Faire preuve d'assiduité aux entraînements durant toute la saison
- Disputer toutes les compétitions auxquelles l'athlète est sélectionné

- Participer à tous les stages d'entraînement auxquels l'athlète est sélectionné (pour toute la durée du stage)
- Faire preuve de perspectives d'avenir et définir un projet sportif personnel cohérent, mettant en relation la vie privée, professionnelle/études et sportive
- Informer et communiquer avec les entraîneurs nationaux
- Informer et communiquer avec le management de Swiss Fencing
- Être prêt à accepter une sélection aux CE, CM ou JO
- Observer le règlement de la FIE, les directives antidopage et la charte éthique de Swiss Olympic
- Pour les athlètes résidants à l'étranger (Italie, France et Allemagne), de leur propre volonté, les entraînements en Suisse seront obligatoires en accord avec la planification Elite 2021/22 et les Responsables performance Elite/Entraîneur national en chef Elite.

En cas de non-respect de ces règles, la Commission technique peut prendre les sanctions suivantes contre les athlètes en faute :

- Avertissement écrit
- Réduction ou suppression du financement
- Non-qualification
- Suspension des tournois
- Non-incorporation ou exclusion du cadre

Swiss Fencing entend collaborer avec les athlètes qui mettent tout en œuvre pour réussir en respectant les règles et en faisant preuve d'un esprit d'équipe exemplaire.

En signant ce document, les athlètes des cadres s'engagent à avoir lu la planification en vigueur et à la respecter intégralement pour toute la saison 2021/22

Rappel : L'appartenance d'un athlète à un cadre est évaluée en précédent la nouvelle saison par la CS qui décide de (re)confirmer un athlète dans son cadre ou de modifier à la hausse ou à la baisse l'appartenance d'un athlète à un cadre pour la suite de la saison. Cette évaluation se base sur l'engagement, l'assiduité aux entraînements, le respect des règles et les résultats de l'athlète.

5.3 Conditions d'admission au cadre A

Sont membres du cadre A, les athlètes (maximum 4 par arme) ayant rempli les critères suivants **la saison précédente (2020-2021)**, soit :

- 800 points au classement national pour les Seniors hommes (8 compétitions sélectives en 2020/2021)
- 700 points au classement national pour les Seniors femmes (8 compétitions sélectives en 2020/2021)
- 600 points au classement national pour les U20 (9 compétitions sélectives en 2020/2021) ou top 20 mondial dans le ranking FIE U20

Les athlètes ayant à leur actif un excellent palmarès ou ayant réalisé une très bonne performance aux derniers JO/CM/CE individuels peuvent bénéficier d'une place en cadre A accordé exceptionnellement par la CS.

Les athlètes qui, pour des raisons valables n'ont pas pu – du tout ou en partie – participer à la saison précédente, ont la possibilité d'obtenir de la Commission de sélection une place dans le cadre A à titre exceptionnel, à condition qu'ils soient en forme optimale (physique, technique, tactique et compétitive).

Les mêmes règles d'appartenance aux cadres seront adoptées pour la saison 2021/22, mise à part les adaptations nécessaires liées aux annulations de compétitions à cause du Covid-19 ; 7 compétitions sélectives pour les Seniors hommes et femmes en 2020/2021.

Tous les athlètes appartenant aux cadres A et B U20, appartiennent automatiquement au cadre C Senior.

Pour la composition du cadre pour la saison 2021/22, voir Annexe 2 [🔗](#).

5.4 Conditions d'admission au cadre B

Sont membres du cadre B, les athlètes ayant rempli durant la saison précédente les critères suivants :

- Entre 250 et jusqu'à 799.9 points au classement national « Tournois de sélection » Seniors pour les hommes et entre 250 jusqu'à 699.9 pour les femmes
- Entre 450 et 599.9 points au classement national « Tournois de sélection » pour les filles et garçons U20 ou participant aux CM U20

Les athlètes ayant à leur actif un excellent palmarès ou ayant réalisé une très bonne performance aux derniers JO/CM/CE peuvent bénéficier d'une place en cadre B accordée exceptionnellement par la CS.

Les athlètes qui, pour des raisons valables n'ont pas pu – du tout ou en partie – participer à la saison précédente, ont la possibilité d'obtenir de la Commission de sélection une place dans le cadre B à titre exceptionnel, à condition qu'ils soient en forme optimale (physique, technique, tactique et compétitive).

Les mêmes règles d'appartenance aux cadres seront adoptées pour la saison 2021/22, mis à part les adaptations nécessaires liées aux annulations de compétitions à cause du Covid-19.

Tous les athlètes appartenant aux cadres A ou B U20, appartiennent automatiquement au cadre C sénior.

Pour la composition du cadre pour la saison 2021/22, voir Annexe 2 [🔗](#).

5.5 Conditions d'admission au cadre C

Les membres du cadre C sont désignés par la Commission de sélection en fonction de leurs résultats, leur potentiel et leur engagement. Tous les athlètes des cadres C U20 (y compris U17) doivent être en possession d'une carte National SOTC.

Les mêmes règles d'appartenance aux cadres seront adoptées pour la saison 2021/22, mis à part les adaptations nécessaires liées aux annulations de compétitions à cause du Covid-19.

Pour la composition du cadre pour la saison 2021/22, voir Annexe 2 [🔗](#).

Tous les athlètes appartenant aux cadres A ou B U20, appartiennent automatiquement au cadre C sénior.

Suite à la crise sanitaire Covid-19, pour les U17 et U20, la composition des cadres nationaux a été mise à jour au début du mois de novembre 2021. Le critère d'appartenance pour les cadres d'épée est déterminé par les cartes SO régionales et nationales, pour la saison 2021/22.

5.6 Catégories

Soyez attentifs au changement de catégories d'âge et à la nouvelle dénomination des catégories (U20 – U17 – U14 – U12 – U10 – U8).

Le classement des tournois de sélection à la fin de la saison précédente, dans ce cas 2020/21, déterminent l'appartenance aux cadres A, B, C de la saison suivante, dans ce cas 2021/22.

Pour la table des catégories, consultez Annexe 3 [🔗](#).

6 Classements

6.1 Critères du classement national et système de points

6.1.1 Généralités

Le classement national Swiss Fencing « Tournois de sélection » abrégé TS est établi sur la base des résultats obtenus lors des tournois, conformément au calendrier joint en Annexe 4 [🔗](#).

Seuls les athlètes titulaires d'une licence suisse et de nationalité suisse figurent au classement national.

Les athlètes ne participant pas à des tournois qualificatifs à l'étranger et qui n'ont pas été en mesure de comptabiliser des points dans des tournois en Suisse prévus au calendrier, ne figurent pas dans le classement de sélection.

Concernant les catégories U20 et U17, tous les tournois qualificatifs internationaux du calendrier (6 pour les U20/U17 pour toutes les armes - sans le Championnat suisse) sont comptabilisés pour le classement national. De plus, l'addition des points obtenus aux trois tournois de « qualification suisse » est prise en compte dans le classement national sélectif U20 et U17.

Pour toutes les catégories Seniors, uniquement les « tournois de qualification A » (Coupes du Monde et GP) comptent pour le classement national sélectif.

Selon les nouveaux calendriers 2021/22 publiés sur le site de Swiss Fencing, 7 compétitions sont comptabilisées pour l'établissement du classement national sélectif Senior hommes et femmes.

Le Championnat suisse Senior n'entre pas dans le calcul des points du classement national sélectif pour aucune catégorie.

6.1.2 Système de points pour les Seniors, U20 et U17

Une pondération spéciale sera appliquée pour les Seniors, les U20 et U17. Le résultat final n'est pas le seul élément pris en compte, mais également la force de la compétition. Pour les détails, voir Annexe 5 [🔗](#).

6.1.3 Classement par roulement / Report des points

Un classement par roulement est mis en place pour les Seniors, U20 et U17 (selon le système de la [FIE-RO] art. 0.83 ff.).

6.2 Gestion des classements

Les classements nationaux Swiss Fencing « Tournois de sélection » des Seniors, U20 et U17 aux trois armes sont gérés dans le système Ophardt.

Les classements pour le Circuit National Jeunesse et Seniors sont gérés par :

- Justine Géroutet (Bureau Swiss Fencing) : épée/fleuret/sabre
- Anton Krieger : CN Catégorie vétérans

Les classements sont à consulter sur le site Internet de Swiss Fencing : www.swiss-fencing.ch. Les changements de club, les erreurs dans la graphie des noms ou les inexactitudes concernant les points sont à communiquer directement au bureau de Swiss Fencing : info@swiss-fencing.ch

Les classements nationaux sont définitifs après le dernier tournoi de qualification de la catégorie concernée. Toute contestation doit être adressée par email au responsable de la tenue des classements avec copie au bureau de Swiss Fencing, dans **les 7 jours** qui suivent la mise en ligne des résultats.

Dans les classements ne figurent que les athlètes qui ont obtenu des points.

7 Qualification / Calendrier / Sélection

7.1 Critères

La sélection des athlètes est basée sur les conditions et les critères suivants :

- Position au classement « Tournois de sélection »
- Position au classement mondial
- Esprit d'équipe et engagement
- Attitude exemplaire lors des entraînements et des compétitions individuelles et par équipes
- Respect de la planification des compétitions et des entraînements
- Observation des règles de publicité et de sponsoring
- Observation des lignes directrices antidopage et de la charte éthique de Swiss Olympic
- Observation des règles du point 5.2 [☞](#)
- Signature, acceptation et respect de la planification du sport d'Elite et de la Relève (document annexe)

Pour des motifs sportifs, la CS peut déroger aux critères de sélections en faveur des athlètes, à condition que ceci ne se fasse pas au détriment d'autres athlètes.

Les décisions de sélection peuvent faire l'objet d'une contestation adressée par e-mail, en précisant les motifs, au président de la Commission de Sélection dans les **3 jours** suivant la publication sur le site Internet de Swiss Fencing et pour autant que les délais d'inscription et de validation auprès de la FIE/CEE ne soient pas dépassés. La décision définitive est prise par la Commission de Sélection de Swiss Fencing.

7.2 Calendrier

Un choix de tournois nationaux et internationaux comptant pour la sélection nationale est établi.

EHS et EDS

Les compétitions intitulées « Qualification suisse » sont obligatoires pour tous les athlètes (peu importe l'appartenance au cadre) figurant au-delà de la 32^{ème} place mondiale (classement FIE). Elles sont aussi obligatoires pour les personnes non-intégrées à un cadre afin obtenir la possibilité d'être sélectionné aux épreuves sélectives FIE (Coupes du Monde et GP). Toute dérogation à cette règle doit être décidée après consultation avec l'entraîneur national en chef.

Ces compétitions ne rentrent pas dans le classement « Tournois de sélection » mais servent de base d'appréciation aux entraîneurs nationaux pour la sélection en Coupes du Monde et GP.

Le calendrier pour toutes les catégories est disponible en Annexe 4 [☞](#)

Des adaptations du calendrier peuvent également être apportées au cours de la saison par les entraîneurs nationaux et la CS. Une éventuelle nouvelle version du calendrier est toujours mise à jour et (re)publiée sur le site internet de Swiss Fencing.

Une participation aux autres tournois internationaux prévus dans le calendrier de la FIE, qui ne sont pas indiqués en Annexe 4 [☞](#), n'est possible qu'après consultation avec les entraîneurs nationaux. Les athlètes doivent s'annoncer au plus tard deux semaines avant la date limite d'inscription de la FIE au secrétariat central de Swiss Fencing. Dans le cas où plus de quatre athlètes sont sélectionnés, des frais supplémentaires

apparaissent concernant l'arbitre. Swiss Fencing informera les athlètes concernés sur ce point (frais d'arbitre de remplacement par l'organisateur) qui devront prendre en charge ces frais ou sinon se désister.

7.3 Tournois qualificatifs

7.3.1 Généralités

Sont qualificatifs tous les tournois comptant pour le classement national sélectif.

Swiss Fencing se réserve le droit, pour des raisons sportives, financières et disciplinaires de sous-exploiter les contingents FIE aux tournois U20 et Seniors de Coupes du monde et GP, ainsi que les contingents des épreuves organisées par la CEE aux tournois U17.

Tous les tournois officiels de sélection FIE (CM, GP et autres) sont encore à aujourd'hui provisoires et peuvent être changés ou annulés pour des raisons de Covid-19. Les critères de sélection seront alors mis à jour et adaptés par SF en conséquence.

Swiss Fencing cherche à envoyer le plus de participations Suisses aux tournois EFC et FIE de toutes catégories, en fonction des tournois confirmés du calendrier 2021/22. Il est néanmoins possible que des missions doivent être annulées ou réduites en fonction des réglementations Covid-19 en vigueur au moment du tournoi.

7.3.2 Critères pour les tournois individuels Seniors hommes et femmes

Sont sélectionnés pour participer aux tournois qualificatifs Coupes du Monde et GP (12 athlètes maximum), les athlètes selon les critères ci-dessous :

- 8 premiers du classement « Tournois de sélection »
- 4 athlètes selon l'appréciation de l'entraîneur national et du chef d'équipe concerné
- Si un athlète est éliminé dans le tour préliminaire d'une compétition Coupe du Monde ou GP, il ne sera pas convoqué pour le prochain GP

Les critères de sélection pour les Coupes du Mondes et GP sont validées par la CS et annoncées selon le planning suivant pour la saison 2021/22.

EHS 8 épreuves FIE sélectives / Annonce des sélections

Tournoi	Publication de la sélection	Confirmation par l'athlète	Date du tournoi
Berne (SUI), I + E	-	-	19.-21.11.2021
GP Doha	-	-	28.-30.01.2022
Sochi (RUS), I + E, remplace Vancouver	01.02.2022	03.02.2021	11.-13.02.2022
Heidenheim (GER), I + E	01.02.2022	03.02.2022	24.-26.02.2022
GP Budapest (HON)	15.02.2022	18.02.2022	04.-06.03.2022
Buenos Aires (ARG), I + E	annulé		
Paris (FRA), I + E	21.03.2022	24.03.2022	15.-17.04.2022
GP Cali (COL)	21.03.2022	24.03.2022	29.04.-01.05.2022

La sélection pour les CE/CM 2022 sera annoncée après la dernière épreuve sélective qu'est Cali.

EDS 8 épreuves FIE sélectives / Annonce des sélections

Tournoi	Publication de la sélection	Confirmation par l'athlète	Date du tournoi
Tallin (EST), I + E	-	-	19.-21.11.2021
GP Doha	-	-	28.-30.01.2022
Barcelona (ESP), I + E	01.02.2022	03.02.2021	11.-13.02.2022
Sochi (RUS), I + E, remplace La Havane	01.02.2022	03.02.2022	25.-27.02.2022
GP Budapest (HUN)	15.02.2022	18.02.2022	04.-06.03.2022
Chengdu (CHN), I + E	15.02.2022	18.02.2022	18.-20.03.2022
GP Cali (COL)	21.03.2022	24.03.2022	29.04.-01.05.2022
Dubai (UAE), I + E	21.03.2022	24.03.2022	13.-15.05.2022

La sélection pour les CE/CM 2022 sera annoncée après la dernière épreuve sélective qu'est Dubai.

7.3.3 Critères pour les tournois par équipes Seniors hommes et femmes

La sélection de l'équipe est effectuée comme suit :

- Selon l'appréciation de l'Entraîneur national en chef Elite et la CS

Les sélections pour les Coupes du monde par équipes sont annoncées en même temps que les sélections individuelles ou après la compétition individuelle selon le planning ci-dessus.

7.3.4 Critères pour les tournois individuels U20

Sont sélectionnés pour participer aux tournois qualificatifs Coupes du Monde U20 (12 athlètes maximum), les athlètes selon les critères ci-dessous :

- 9 premiers du classement « Tournois de sélection U20 »
- 3 athlètes selon l'appréciation du chef de la relève et les entraîneurs national adjoints de la relève

Les critères de sélection pour les Coupes du Mondes U20 sont validées par la CS et annoncées selon le planning suivant pour la saison 2021/22.

Obligation de participer aux 3 tournois de qualification suisse pour prétendre à une place en Coupe du monde (en cas de non-participation, celle-ci doit être justifiée).

Dates de communication des sélections

ED U20

Tournoi	Publication de la sélection	Confirmation par l'athlète	Date du tournoi
Luxembourg (LUX)	-	-	05.12.2021
Burgos (ESP)	-	-	18./19.12.2021
<i>Stage de préparation Bergamo</i>	-	-	02.-06.01.2022
Udine (ITA)	-	-	08./09.01.2022
Maalot (ISR)	annulé		
Kiev (UKR), remplace Bratislava	24.01.2022	26.01.2022	05./06.02.2022
Dijon (FRA)	07.02.2022	09.02.2022	19./20.02.2022
<i>Stage de préparation CE à Bienne</i>	supprimé		
CE U17/U20 Novi Sad (SRB)	07.02.2022	09.02.2022	26.02.- 07.03.2022
<i>Stage de préparation CM à Paris</i>	07.02.2022	09.02.2022	21.-27.03.2022
CM U17/U20 Dubaï (UAE)	07.02.2022	09.02.2022	02.-10.04.2022

EH U20

Tournoi	Publication de la sélection	Confirmation par l'athlète	Date du tournoi
Luxembourg (LUX)	-	-	04.12.2021
<i>Stage de préparation Bergamo</i>	-	-	02.-06.01.2022
Udine (ITA)	-	-	08./09.01.2022
Manama (BHR)	10.01.2022	12.01.2022	22./23.01.2022
Belgrade (SRB)	24.01.2022	26.01.2022	05./06.02.2022
Bâle	07.02.2022	09.02.2022	19./20.02.2022
<i>Stage de préparation CE à Bienne</i>	supprimé		

Tournoi	Publication de la sélection	Confirmation par l'athlète	Date du tournoi
CE U17/U20 Novi Sad (SRB)	07.02.2022	09.02.2022	26.02.- 07.03.2022
Stage de préparation CM à Paris	07.02.2022	09.02.2022	21.-27.03.2022
CM U17/U20 Dubaï (UAE)	07.02.2022	09.02.2022	02.-10.04.2022

7.3.5 Critères pour les tournois par équipes U20 hommes et femmes

La sélection de l'équipe est effectuée comme suit :

- Selon l'appréciation du chef de la relève et la CS

Les sélections pour les compétitions par équipes sont annoncées en même temps que les sélections individuelles ou après la compétition individuelle selon le planning ci-dessus.

7.3.6 Critères pour les tournois individuels U17

Sont sélectionnés pour participer aux tournois qualificatifs Circuit Européen U17 (15 athlètes maximum), les athlètes selon les critères ci-dessous :

- Les premiers 12 classés du classement « Tournois de sélection U17 »
- 3 athlètes selon l'appréciation du chef de la relève et les entraîneurs national adjoints de la relève

Les critères de sélection pour les Circuits Européens U17 sont validées par la CS et annoncées selon le planning suivant pour la saison 2021/22.

Obligation de participer aux 3 tournois de qualification suisse pour prétendre à une place en Coupe du monde (en cas de non-participation, celle-ci doit être justifiée).

Dates de communication des sélections

Tournoi	Publication de la sélection	Confirmation par l'athlète	Date du tournoi
Belgrade (SRB)	-	-	23./24.10.2021
Heidenheim (GER)	-	-	30./31.10.2021
Grenoble (FRA)	-	-	20./21.11.2021
Copenhague (DAN)	Mission annulé à cause de la situation sanitaire ¹		
Stage Bienna U14/U17	-	-	17.-19.12.2021
Bratislava (SVK)	-	-	15./16.01.2022
Cracovie (POL)	17.01.2022	19.01.2022	12./13.02.2022

¹ Suite à des circonstances imprévues, Swiss Fencing a décidé d'accorder un remboursement extraordinaire. Les informations ont été distribués aux participants par le site web.

Tournoi	Publication de la sélection	Confirmation par l'athlète	Date du tournoi
<i>Stage de préparation CE à Bienne</i>	supprimé		
CE U17/U20 Novi Sad (SRB)	21.01.2022	25.01.2022	26.02.- 07.03.2022
<i>Stage de préparation CM à Paris</i>	21.01.2022	25.01.2022	21.-27.03.2022
CM U17/U20 Dubaï (UAE)	21.01.2022	25.01.2022	02.-10.04.2022

7.3.7 Critères pour les tournois par équipes U17 hommes et femmes

La sélection de l'équipe est effectuée comme suit :

- Selon l'appréciation du chef de la relève et la CS

Les sélections pour les compétitions par équipes sont annoncées en même temps que les sélections individuelles ou après la compétition individuelle selon le planning ci-dessus.

7.4 Tournois Satellites, non qualificatifs

- Les compétitions Satellites sont des tournois organisés par la FIE et répondent aux règles d'organisation de la FIE.
- Les athlètes intéressés à une participation doivent s'annoncer au secrétariat de Swiss Fencing par e-mail à info@swiss-fencing.ch, au minimum **10 jours avant la date limite d'inscription. Si ces délais ne sont pas respectés, l'athlète ne sera pas inscrit.**
- L'inscription sera faite par Swiss Fencing.
- Si le nombre de tireurs inscrits dépasse le quota autorisé sans arbitre (4 tireurs), l'ensemble des athlètes inscrits devront partager les frais de l'arbitre (désigné par la Commission d'arbitrage) à parts égales, quel que soit l'ordre d'arrivée des inscriptions ou se partager le montant de l'amende imposée pour l'arbitre manquant ou se désister en respectant les délais.
- Toute la logistique concernant l'organisation et les frais de déplacement du/des arbitres sont à la charge des athlètes participants.

7.5 Championnats d'Europe et du Monde

7.5.1 Généralités

U17 et U20 participant à une catégorie supérieure à la leur et faisant état d'un palmarès extraordinaire peuvent être sélectionnés en dehors des critères énoncés ci-après. Cette sélection est prioritaire et réduit les trois places de sélection régulière.

7.5.2 Tournois par équipes

Seniors – toute arme

Se qualifient les athlètes remplissant chaque fois tous les deux critères suivants :

- Occupent les rangs 1 à 2 du classement national sélectif et

- Ont obtenu 700 points au classement national sélectif pour l'EHS, SHS ; SDS ; FHS ; FDS et 600 points au classement national sélectif pour l'EDS (8 compétitions sélectives).

Dans le cas ou moins de tournois auront lieu, 100 pts par compétions x le nombre de compétitions sélectives seront déduit des critères de sélection pour la partie points. (Exemple, si 4 tournois ont lieu, le critère de sélection sera de 400 points).

U17, U20 et U23 – toute arme

Se qualifient les athlètes remplissant les critères suivants. Pour toutes les catégories et évènements, les athlètes occupant les rang 1 à 3 du classement de sélection plus le critère selon la catégorie de la table suivante :

Catégorie	Genre	Critères/Compétitions
U17	CE	<ul style="list-style-type: none"> • 400 points au classement national sélectif • 3 tournois de sélection Suisses + 5 Coupes d'Europe
	CM	<ul style="list-style-type: none"> • 450 points au classement national • 3 tournois de sélection Suisses + 6 Coupes d'Europe + CE
U20	CE	<ul style="list-style-type: none"> • 450 points au classement national sélectif • 3 tournois de sélection Suisses + 5 Coupes du Monde
	CM	<ul style="list-style-type: none"> • 500 points au classement national sélectif • 3 tournois de sélection Suisses + 6 Coupes du Monde + CE
U23	CE	<ul style="list-style-type: none"> • 500 points au classement national sélectif • 6 tournois qualificatifs

Dans le cas d'annulation de compétitions pour des raison Covid, la CS peut prendre en considération des tournois qui ne figurent pas sur la liste en dessus (cette règle ne s'applique pour l'instant que pour la saison 2021/22).

Informations supplémentaires

- La Commission de sélection se réserve le droit d'attribuer des Wild Cards pour les CM U17/U20 individuels.
- Dans les cas où 2 athlètes remplissent les critères de sélection SF envoie l'équipe au CE et CM de la catégorie.
- Dans le cas où moins de deux athlètes se qualifient sur la base des critères définis ci-dessus, la Commission de Sélection peut tout de même décider de la participation d'une équipe si, au moins un athlète remplit les critères énoncés plus haut. Les athlètes n'ayant pas remplis les critères sont sélectionnés librement par la CS sur proposition des entraîneurs nationaux d'après leurs libres pouvoirs d'appréciation sportive.
- Dans le cas de sélection d'une équipe, la Commission de Sélection désigne les 3^{ème} et 4^{ème} athlète pour l'EDS et l'EHS et le 4^{ème} athlète pour les U17/U20 sur proposition des entraîneurs nationaux d'après leurs libres pouvoirs d'appréciation sportive.
- Toute décision de sélection reste dans les mains de commission de sélection.

7.5.3 Tournois individuels

Sont sélectionnés pour les tournois individuels les athlètes :

- Qui occupent les rangs 1 à 4 du classement national
- Qui ont rempli les critères de points requis

Participent également aux tournois individuels, les athlètes qui n'ont pas été qualifiés directement mais sélectionnés a posteriori pour l'équipe.

Dans le cas où aucune équipe n'est sélectionnée et si les critères de sélection ne sont pas remplis, la CS peut attribuer au maximum 2 Wild Cards par catégorie pour le tournoi individuel.

Règles Covid-19

Suite aux restrictions persistantes causées par la pandémie de Corona et à la possible annulation de tournois sélectifs U17 et U20 de la part de la FIE et EFC, les critères suivants pourraient être appliqués pour la sélection des athlètes U17 / U20 – ED & EH.

Dans le cas où moins de tournois auront lieu, les nombre de points par compétitions x le nombre de compétitions sélectives seront déduit des critères de sélection pour la partie points :

- U23: 80 points par compétition
- U20: 75 points par compétition
- U17: 75 points par compétition

7.6 Coupe d'Europe par équipe

La décision d'une participation d'une équipe de club à la Coupe d'Europe relève des clubs. Les frais sont intégralement à la charge de ces derniers.

Le club champion Suisses en titre dans chaque arme doit confirmer sa participation jusqu'au 15 janvier auprès de Swiss Fencing par e-mail (info@swiss-fencing.ch, objet : « Participation à la Coupe d'Europe par équipe »).

Dans le cas où l'équipe ayant droit à la participation refuse la sélection, l'équipe placée 2^{ème} du dernier championnat Suisse, pourra prendre la place.

7.7 Universiades

Les prochaines Universiades auront lieu en 2022 Chengdu (CHN) et 2023 Ekaterinbourg (RUS). Toutes les informations relatives au concept de sélection pour cette compétition pour Chengdu 2022 sont publiées sur le site de Swiss Fencing : https://swiss-fencing.ch/wp-content/uploads/2021/11/Summer_WUG2021_Fencing_Selektionskriterien_2022_F_final.pdf

7.8 Jeux Européens

Les prochaines jeux Européens prendront place en 2023 à Cracovie (POL).

7.9 CISM

Les dates des Championnats du monde militaire seront annoncées dès que possible.

7.10 Vétérans

Les informations concernant la catégorie des vétérans peuvent être trouvées sur le site web de Swiss Fencing (L'ESCRIME → Sport pour tous → Vétérans).

7.11 Parafencing

Des informations sur l'escrime paralympique peuvent être trouvées sur le site web de Swiss Fencing (L'ESCRIME → Sport pour tous → Escrime paralympique).

8 Directives et devoirs

8.1 Devoirs des athletes

Les athlètes des cadres et les athlètes sélectionnés prennent ensemble l'engagement solennel de s'investir entièrement au service de l'équipe suisse afin de réaliser les objectifs fixés. Ils définissent clairement leurs propres objectifs et les mesures (supplémentaires) qu'ils prennent pour obtenir une qualification aux différents CE/CM et JO.

Les athlètes se rendant aux tournois de qualification doivent fournir au chef d'équipe le décompte de leurs frais avec les originaux des factures et le document feuille de décompte de frais, disponible sous https://swiss-fencing.ch/wp-content/uploads/2021/12/Spesenabrechnung_Athleten_V1.04.xlsx dans un délai de 7 jours après le dernier jour de compétition. Les décomptes tardifs ne seront pas remboursés.

Il est interdit de se faire rembourser les mêmes frais plusieurs fois. Il est par contre possible de faire rembourser des frais complémentaires (si p.ex. le vol et pris en charge d'une institution différent, tout le reste peut être remboursé par Swiss Fencing).

Les athlètes sélectionnés qui ne se soumettent pas à l'obligation de déclarer tous problèmes de santé doivent assumer la totalité des frais.

Les athlètes subventionnés sont tenus d'informer les entraîneurs nationaux de tout élément important.

Les athlètes subventionnés sont tenus d'être disponibles en cas de sélection aux CM et aux CE.

Les athlètes subventionnés doivent observer la planification du Sports d'Elite et de la Relève dans son ensemble et notamment la planification des compétitions et des entraînements.

Ils s'engagent à respecter la planification dans son ensemble en la signant au début de la saison.

Dans la majorité des cas, les athlètes doivent avancer le financement de leur participation. Le versement des remboursements de frais se fait après vérification du décompte par le service comptable du cadre, au plus tard dans le mois qui suit la compétition, une fois que tous les décomptes sont reçus pour la compétition en question.

En cas d'impossibilité de participer, l'athlète est tenu d'en informer les entraîneurs nationaux et le chef d'équipe dans les meilleurs délais.

Les frais d'annulation sont intégralement à la charge des athlètes qui les occasionnent. Il est recommandé de contracter une assurance voyage. Les athlètes sont tenus de contracter à leurs frais une couverture mondiale d'assurance maladie et accident.

8.2 Devoirs des entraîneurs nationaux

Les entraîneurs nationaux sont tenus de fournir aux athlètes des cadres un encadrement et une infrastructure idéales à l'entraînement et lors des tournois.

Ils sont tenus de soutenir également, dans la mesure du possible, à l'entraînement et lors des tournois, les athlètes prometteurs ne faisant pas partie d'un cadre.

Ils sont responsables de l'application de la planification du Sport d'élite et de la relève, planifient les entraînements et les camps d'entraînement, assurent l'encadrement sportif des athlètes lors des compétitions et des entraînements.

Les entraîneurs sont les interlocuteurs privilégiés et directs des athlètes au sein de Swiss Fencing pour les questions spécifiques concernant l'escrime. Le chef d'équipe et le bureau de Swiss Fencing sont responsables des questions administratives.

Les frais d'annulation provoqués par un comportement négligent sont intégralement à la charge des entraîneurs nationaux. Il est recommandé de contracter une assurance voyage.

Les entraîneurs nationaux sont tenus de contracter à leurs frais une couverture mondiale d'assurance maladie. Ils sont assurés contre les accidents en tant qu'employés de la Fédération.

8.3 Devoirs des responsables

Dans un souci d'économies et de bonne gestion, les responsables sont priés de planifier les dépenses avec prévoyance et en respectant les budgets.

Les frais d'annulation provoqués par un comportement négligent sont intégralement à la charge des responsables. Il est recommandé de contracter une assurance voyage.

Les responsables sont tenus de contracter à leurs frais une couverture mondiale d'assurance maladie. Ils sont assurés contre les accidents en tant qu'employés de la Fédération.

8.4 Ethique

Partout dans le monde, les valeurs olympiques – excellence, amitié, respect – sont les fondements d'un sport durable et fair-play. La Charte d'éthique du sport de Swiss Olympic et de l'Office fédéral du sport (OFSP) se fonde sur ces valeurs. Swiss Fencing adhère pleinement à cette charte d'éthique.

Les entraîneurs et les athlètes jouent un rôle essentiel dans la mise en pratique de la Charte d'éthique du sport. Ils sont les représentants et les ambassadeurs des valeurs olympiques et des neuf principes de la Charte d'éthique du sport lors des compétitions et dans le quotidien des clubs.

Les détails de la composition de la Charte d'éthique du sport sont disponibles en Annexe 6 [🔗](#).

9 Entraînements

9.1 Principe

Lors des entraînements centralisés, des week-ends d'entraînement ou stages prévus, les entraîneurs nationaux peuvent inviter d'autres athlètes. Pour les entraînements centralisés, les cadres du pentathlon moderne peuvent également être invités.

9.2 Entraînements centralisés

Les entraînements centralisés ont lieu en présence des entraîneurs nationaux en différents endroits. Les emplacements peuvent varier, de nouveaux emplacements peuvent être ajoutés en cours d'année, d'autres peuvent être supprimés. Les emplacements sont choisis dans l'intérêt des athlètes. Les entraînements sont organisés de telle sorte que le temps de déplacement soit le plus optimisé possible. La planification hebdomadaire des entraînements et des leçons relève des entraîneurs nationaux et doit être respectée.

Les leçons individuelles données aux athlètes des cadres se font après consultation avec les entraîneurs nationaux.

La participation aux entraînements centralisés est obligatoire pour les athlètes subventionnés. Les dispenses ne sont accordées que pour des raisons valables.

L'assiduité aux entraînements est l'un des critères de sélection et de subventionnement.

9.2.1 Relève (CEPE et PISTE)

- CEPE : la liste des différents CEPE et des participants ainsi que les directives relatives à leur organisation sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing.
- Les athlètes conviés aux centres d'entraînements sont tenus d'y participer avec assiduité. Une présence minimum à 1 CEPE par semaine est exigée pour tous les athlètes figurant sur la liste publiée. La sélection (pour toutes les places disponibles) en Coupe du monde et d'Europe dépendra notamment de la participation assidue (1 CEPE par semaine en moyenne dans les 4 semaines avant la compétition de sélection) aux CEPE officielles de Swiss Fencing.
- En cas de questions, vous êtes priés de contacter Me Silvio Fernandez, responsable de la Relève, par email : silvio.fernandez@swiss-fencing.ch.
- Seules les personnes titulaires d'une Swiss Olympic Talent Card Regional ou National attribuées selon les résultats aux tests PISTE sont éligibles pour participer aux CEPE. Des personnes supplémentaires non titulaires d'une SOTC, notamment de la catégorie U23 peuvent y être invitées. Toute personne intéressée à la participation aux CEPE officielles est priée de contacter le responsable de la relève, Silvio Fernandez par email : silvio.fernandez@swiss-fencing.ch.
- Les tests PISTE sont imposés et contrôlés par Swiss Olympic. En moyenne, 140 athlètes U20/U17/U14 sont invités aux tests, qui auront lieu à Bienne/Macolin. La prochaine édition du test sera les 18/19 juin 2022.

Conditions d'admission

Catégorie	Condition d'admission	Nombre athlètes
U14 H/F	10 premiers du classement U14 CNJ	Total 20 athlètes
U17 H/F	40 sélections (25 au classement sélectif & 15 CNJ)	Total 80 athlètes

Catégorie	Condition d'admission	Nombre athlètes
U20 H/F	20 sélections (10 au classement sélectif & 10 CNJ)	Total 40 athlètes

Les U20 dernière année ne sont pas sélectionnés pour le test PISTE

Des *Wild Cards* sont distribuées (selon l'évaluation et les résultats en compétition).

Les différents critères d'évaluation des tests PISTE et leur pondération sont disponibles dans un document intitulé « Pondération – Critères d'évaluations des tests PISTE » sur le site de Swiss Fencing sous la rubrique INTERNATIONAL → Sport de performance → Promotion des espoirs – PISTE.

Les seuils pour l'obtention d'une SOTC Regional ou National sera déterminé en fonction des résultats globaux obtenus après le déroulement des tests.

Toute personne intéressée par ces tests et dont le souhait est d'en comprendre la procédure globale, a la possibilité d'y assister. Les résultats des propres athlètes seront envoyés à chaque club. Les athlètes peuvent se renseigner auprès de leurs entraîneurs pour obtenir leurs résultats individuels.

La liste officielle et validée par Swiss Olympic de tous les titulaires d'une SOTC National et Regional pour la saison 2021/22 est publiée sur le site de Swiss Fencing sous INTERNATIONAL → Sport de performance → Promotion des espoirs – PISTE.

9.3 Camps d'entraînement

La participation aux camps d'entraînement est obligatoire pour tous les athlètes convoqués. Cela concerne en particulier les camps de préparation avant les divers championnats. Les dispenses ne sont accordées que pour des raisons uniquement médicales ou professionnelles.

Les dates des différents stages pour la saison 2021/22 apparaissent dans les différents documents de planification de la saison, publiés sur le site de Swiss Fencing. Merci d'en prendre connaissance avec attention.

9.3.1 Elite

Pour tous les regroupements, des adaptations peuvent être nécessaires afin de satisfaire aux mesures Covid 19 en vigueur.

Le quota pour les stages de l'élite est d'habitude 20 places par sexe. Les sélections sont faites par les entraîneurs nationaux en collaboration avec le chef de la performance. Les critères sont les suivants :

- Les premiers 12 du classement de sélection actuel au moment de la convocation
- 8 athlètes selon l'appréciation de l'entraîneur national et du chef de la performance
- Pour les stages en étranger, le quota peut varier

9.3.2 Relève

Tous les regroupements de la relève sont dépendants des dernières conditions Covid 19).

- **Regroupements de la relève** : plusieurs regroupements de la Relève (U20, U17 et U14) sont prévus dans le calendrier 2021/22. Les sélections sont faites par les entraîneurs nationaux de la Relève en collaboration avec le responsable de la relève et sont communiquées en temps voulu sur le site de Swiss Fencing.
- **3T** : le stage des 3T, organisé par Swiss Olympic, a eu lieu du 23 au 27 mai 2022 à Tenero. Les athlètes titulaires d'une *Swiss Olympic Talent Card National* sont

subventionnés par Swiss Olympic et y participent gratuitement. Les athlètes titulaires d'une *SOTC Régional* et sélectionnés pour les 3T doivent s'acquitter de la somme de maximum 300 CHF pour la semaine de stage. La sélection sera faite par les entraîneurs nationaux de la Relève en collaboration avec le responsable de la relève et sera communiquée en temps voulu sur le site de Swiss Fencing.

Stages nationaux de la relève pour la saison 2021 – 2022

Stage de reprise U17 (3T)	Tenero	(26.09. – 01.10.2021)
Stage de Noël U14/U17	Macolin	(17. – 19.12.2021)
Stage U20	Bergamo	(03. – 07.01.2022)
Stage 3T (Swiss Olympic)	Tenero	(23. – 27.05.2022)
Stage Teambuilding	Andermatt	(tbd.)
Stage de la relève	Tenero	(tbd.)

Quota stage relève

60 places (30 filles et 30 garçons) / 2 réparties de la façon suivante :

- 10 garçons U20 (sauf U20 dernière année), 10 filles U20 (sauf U20 dernière année)
- 10 garçons U17 et 10 filles U17 au classement « Tournois de sélection » après la dernière épreuve sélective.
- 4 garçons U14 et 4 filles U14 au classement du CNJ après le dernier tournoi du circuit national pour la saison 2020/2021.
- 12 *Wild Cards* sont attribuées. (6 garçons & 6 filles)

Quota autres stages

30 places (12 filles et 12 garçons) réparties de la façon suivante

- 6 garçons U20, 6 filles U20
- 6 garçons U17 et 6 filles U17 au classement « Tournois de sélection » après la dernière épreuve sélective.
- 2 garçons U14 et 2 filles U14 au classement du CNJ après le dernier tournoi du circuit national pour la saison 2021/22.
- 2 *Wild Cards* sont attribuées.

L'athlète qui confirme sa participation à un stage est tenu d'y prendre part du premier au dernier jour, en respectant les horaires fixés par les entraîneurs nationaux.

Toutes les sélections sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing.

La consommation d'alcool, de tabac et de produits illicites est interdite et sera un motif de suspension immédiate de toute sélection ou stage organisé par Swiss Fencing. Les athlètes sont encadrés jusqu'à la fin du jour de leur compétition. Dans la mesure des possibilités de voyage le retour se fait le soir même. Swiss Fencing décline toute responsabilité une fois la compétition ou le stage terminés.

9.4 Structure sport d'élite Armée

La structure sport d'Elite Armée propose des possibilités d'entraînement uniques pour le sport d'Elite suisse. Les athlètes des cadres peuvent en profiter et les utiliser.

Un concept militaire a été défini et mis en place. Il est mis à jour chaque année et est disponible sur le site internet de Swiss Fencing.

La planification militaire 2021/22 sera publiée sur le site internet de Swiss Fencing dans le courant du mois de janvier 2022. Tous les athlètes concernés doivent en prendre connaissance avec attention et la respecter.

Les interlocuteurs directs sont M. Daniel Lang pour Swiss Fencing et M. Flavio da Silva Souza pour le sport militaire (ER/CR/CISM) et travaillent en étroite collaboration.

Des informations supplémentaires concernant le sport d'élite dans l'armée sont disponibles sur le site internet de Swiss Fencing (INTERNATIONAL → Sport de performance → Sport élite et armée).

10 Programme medical

10.1 But

Le concept médical de Swiss Fencing vise à obtenir des soins médicaux optimaux pour les athlètes de l'équipe ainsi que la coordination centrale des autres activités médicales des clubs. La santé de tous les athlètes et entraîneurs devrait être maintenue et promue. Les athlètes et les entraîneurs doivent également être protégés contre les dommages spécifiques causés par le sport de l'escrime (prévention). La performance athlétique doit être augmentée par des mesures appropriées et autorisées.

Les trois domaines suivants constituent la base du concept médical :

- Service de médecine sportive
- Diagnostic des performances
- Conseils pour l'entraînement et recommandations diététiques

10.2 Bases légales

La base du concept médical est formée par les règlements de la fédération Suisse d'escrime, leurs règlements d'application et la fiche d'information SPORTMED de Swiss Olympic. Le service médical sportif est principalement destiné aux membres de l'équipe, mais peut également être étendu aux membres du club.

10.3 Tâches

10.3.1 Service de médecine sportive

- Soins de santé primaires
- Conseils sur la prévention du dopage en collaboration avec le responsable antidopage
- Évaluation de l'état de santé avant les compétitions à la demande de l'athlète ou à la demande des entraîneurs nationaux. Si nécessaire, obtenir des informations supplémentaires auprès des médecins traitants. L'athlète doit à cet effet libérer ses médecins traitants de l'obligation de confidentialité
- Conseils sur les problèmes de santé, en particulier dans la phase de préparation avant les événements sportifs
- Aide à l'achat de médicaments et de matériel médical
- Assistance médicale sur place (compétitions et camps d'entraînement si nécessaire et souhaité)
- Traitement direct en cas de maladie ou d'accident, si cela s'avère utile et possible, sinon médiation de traitements
- Documentation centrale de l'état de santé / antécédents médicaux des athlètes de l'équipe

10.3.2 Diagnostic des performances

- Réalisation ou établissement de tests de performances en accord avec les entraîneurs nationaux et le préparateur physique
- Interprétation et discussion des tests de performances
- Définition des mesures à prendre et des thérapies nécessaires en collaboration avec les entraîneurs nationaux.

10.3.3 Conseils pour l'entraînement et recommandations diététiques

En coopération avec les entraîneurs nationaux, l'entraîneur du club et le préparateur physique, les fonctions suivantes peuvent être assumées / coordonnées par le médecin de la fédération:

- Conseil/accompagnement médical pour la planification d'entraînement à court, moyen ou long terme
- Conseils nutritionnels
- Orientation explicite vers des services de conseil de Swiss Olympic
- Informations médicales et scientifiques, notamment dans le domaine du sport de compétition, de l'entraînement ou des tests de performance. Conseils pour la planification à court, moyen et long terme

10.3.4 Encadrement physio-thérapeutique aux JO, CM et CE

L'assistance médicale est assurée par au moins un physiothérapeute sur place lors de toutes les compétitions de la Coupe du monde élite. Lors des Championnat du monde et d'Europe de l'élite, au moins un physiothérapeute et un médecin sont disponibles sur place. Un support médical par téléphone est possible pendant toutes les compétitions.

10.3.5 Collaboration avec les médecins traitants / médecins de famille de l'athlète

Le suivi par le médecin privé / médecin de famille a la priorité absolue. Une étroite collaboration entre le médecin privé / médecin de famille et le médecin de la fédération est recherchée pour les questions spécifiques de médecine du sport ou lors des phases de préparation aux grandes compétitions. Les athlètes du cadre national ont en outre droit à des prestations supplémentaires de la part du médecin de la fédération.

10.3.6 Visite médico-sportive

Les athlètes du cadre national doivent passer un examen médico-sportif (EMS) lorsqu'ils accèdent au niveau le plus élevé du cadre. L'examen doit ensuite être répété au moins tous les deux ans. Les documents EMS remplis doivent être envoyés au médecin de la fédération.

Le EMS comprend, outre l'inventaire d'éventuelles faiblesses physiques et maladies, des conseils en matière de prévention individuelle et/ou de thérapie, ainsi que des conseils en matière de prévention du dopage.

10.4 Compétence

Le médecin de la fédération de Swiss Fencing travaille de manière indépendante et, si nécessaire, informe les entraîneurs nationaux, les physiothérapeutes correspondants, le Sport Manager de Swiss Fencing et les membres responsables du comité de sélection.

Pour les questions médicales concernant les sélections (p.ex. pour l'équipe nationale ou les compétitions plus importantes), le médecin de la fédération peut être impliqué. Dans ce cas, l'athlète libère le médecin de l'obligation de confidentialité envers l'entraîneur, le Sport Manager de Swiss Fencing et les membres responsables du comité de sélection.

10.5 Finances

Les honoraires du médecin de l'association ainsi que les tarifs des examens sont basés sur la fiche d'information SPORTMED de Swiss Olympic sur les tarifs et les honoraires.

Le Sport Manager décide, en collaboration avec les entraîneurs nationaux, quels athlètes ont le droit de recevoir des prestations médicales. La facturation se fait directement aux athlètes. Le transfert des coûts aux assurances est l'affaire de l'athlète.

10.6 Devoirs des athletes

Les athlètes et les entraîneurs du cadre national sont en principe tenus de collaborer avec le médecin de la fédération pour toute question médicale. Les athlètes s'engagent à informer spontanément le médecin de la fédération de toute maladie, accident ou opération avant les sélections et les compétitions. Les entraîneurs nationaux, la commission de sélection ou le médecin de la fédération peuvent demander des examens supplémentaires. Si, pour l'évaluation, il est nécessaire de demander des informations supplémentaires à des médecins traitants, l'athlète libère le médecin traitant du secret professionnel vis-à-vis du médecin de la fédération.

Si les athlètes sélectionnés ont connaissance de circonstances qui pourraient remettre en question leur participation aux championnats d'Europe ou du monde, ils doivent en informer immédiatement les entraîneurs nationaux et le Sport Manager de Swiss Fencing. Les athlètes sélectionnés qui ne respectent pas les dispositions relatives à l'obligation de signaler les problèmes de santé se verront facturer l'intégralité des frais. D'autres sanctions demeurent réservées.

Dans la lutte contre le dopage, les athlètes sont eux-mêmes responsables de leurs médicaments et autres produits.

Ils doivent également se tenir au courant des réglementations et des développements spécifiques à leur sport. Chaque sportif a facilement accès à toutes les informations nécessaires via le site Internet d'Antidoping Suisse et notamment via l'application mobile.

11 Encadrement et accompagnement

11.1 Généralités

Pour des raisons de communication, de dynamique de groupe et de formation de l'équipe nationale, Swiss Fencing s'efforce d'encadrer de manière optimale ses athlètes lors des tournois de qualification, des championnats du monde et d'Europe.

11.1.1 Tournois qualificatifs

Les Seniors se rendent aux tournois qualificatifs selon les possibilités avec le chef d'équipe concerné, un ou deux entraîneurs nationaux. Les cadres U20 sont accompagnés avec le nombre d'arbitre nécessaire selon les règles de la FIE. Ces arbitres sont désignés par la Commission d'arbitrage de Swiss Fencing en fonction du nombre d'athlètes U20 sélectionnés.

Organisation EHS/EDS réservation d'hôtel : le bureau de Swiss Fencing assume l'organisation et la réservation de l'hôtel pour tous les athlètes officiellement sélectionnés (individuel et équipe), chef d'équipe, chef de délégation, entraîneurs Swiss Fencing et physio. Une facture séparée sera envoyée à chaque athlète non sponsorisé à 100%. Le plan de vol de chaque athlète doit obligatoirement être envoyé par email (info@swiss-fencing.ch) dans les 4 jours après la publication de la sélection sur le site de Swiss Fencing. Dans le cas de non-respect des délais, Swiss Fencing ne pourra pas garantir l'organisation du déplacement de l'athlète.

U17/U20, le bureau de Swiss Fencing assume l'organisation et la réservation de l'hôtel et l'organisation du voyage pour tous les athlètes officiellement sélectionnés. L'accompagnement est assuré par les entraîneurs accompagnants désigné(s) par Swiss Fencing.

Swiss Fencing décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles sportives et d'éthiques fixées par l'encadrement. Un comportement exemplaire est exigé de chaque athlète. La consommation d'alcool, de tabac et de produits illicites est interdite et sera un motif de suspension immédiate de sélection. Les athlètes sont encadrés jusqu'à la fin du jour de leur compétition et dans la mesure des possibilités de voyage le retour se fait le soir même. Swiss Fencing décline toute responsabilité une fois la compétition terminée.

U23, l'accompagnement est partiellement assuré (pour au moins 3 des 5 tournois qualificatifs à l'étranger) par un entraîneur national de la Relève et/ou d'un maître d'armes désigné par Swiss Fencing.

Les arbitres FSE-N et FIE sont désignés par la Commission d'arbitrage de Swiss Fencing. Les entraîneurs nationaux de la Relève et les maîtres d'armes responsables des U17/U20 sont tenus de respecter un cahier des charges précis concernant l'organisation des compétitions et l'encadrement des athlètes.

11.1.2 Championnats d'Europe et du monde

Pour les Seniors, la délégation aux Championnats du monde ou d'Europe comprend le chef de délégation, les deux entraîneurs nationaux, un physiothérapeute ainsi que les chefs d'équipe EDS et EHS, selon les possibilités.

Pour les CE U23, l'accompagnement est composé de, si possible, deux entraîneurs nationaux de la Relève ou d'un entraîneur national au minimum.

Pour les U17/U20, l'accompagnement aux CE et CM est composé d'un chef de délégation, si possible des deux entraîneurs nationaux de la relève ou d'un entraîneur national au minimum.

Swiss Fencing décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles sportives et d'éthiques fixées par l'encadrement. Un comportement exemplaire est exigé de chaque athlète. La consommation d'alcool, de tabac et de produits illicites est interdite et sera un motif de suspension immédiate de sélection.

Compte tenu de l'évolution du staff d'entraîneurs de Swiss Fencing (4 personnes engagées) et de leur présence assurée lors des différents championnats ainsi que dans la volonté de faire respecter strictement les consignes, plus aucune autre personne en dehors de la délégation officielle ne sera accréditée par Swiss Fencing pour les CE et CM U17/U20, CE U23 et CE et CM Elite (Sauf accord au préalable avec le responsable de la performance).

L'engagement et le travail des entraîneurs nationaux menés auprès des athlètes Elite et de la Relève durant toute la saison d'entraînements et de compétitions se poursuivent à l'occasion de tous les championnats et les entraîneurs nationaux. Ils ont l'entière responsabilité du coaching et de l'encadrement de tous les athlètes durant toutes les compétitions aux CE et CM.

Toute personne extérieure (entraîneurs de club, parents) souhaitant assister aux CE/CM sera priée d'observer attentivement cette règle.

Les arbitres aux CE et CM sont désignés par la EFC ou la FIE.

11.2 Chefs d'équipe

Les chefs d'équipe dirigent un ou plusieurs cadres d'une arme. Ils sont responsables, dans leur domaine, de toutes les tâches organisationnelles et administratives.

Les différents décomptes sont à transmettre électroniquement au secrétariat de Swiss Fencing (invoice@swiss-fencing.ch) dans un délai de 7 jours après chaque compétition.

Les chefs d'équipe Senior se mettent directement en contact avec le secrétariat de Swiss Fencing pour toute question financière.

Swiss Fencing prend en charge, dans les limites de ses possibilités financières et conformément au formulaire de décompte, les frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture (**forfait de Fr. 40.-** par jour) du chef d'équipe pour les tournois auxquels il accompagne les athlètes cadres dont il a la charge.

En cas de non-respect des délais, les prétentions au remboursement du chef d'équipe s'éteignent.

11.3 Chef de délégation aux CE et aux CM

Le chef de délégation est responsable du budget (établi 60 jours avant la compétition), du décompte (à remettre 4 semaines après la compétition), ainsi que de l'organisation et de la conduite de la délégation sur place.

Chez les Seniors, il est également tenu de rédiger un rapport complet sur le déroulement du séjour et sur toutes les compétitions exprimant l'avis des entraîneurs nationaux quant aux performances obtenues par les athlètes.

11.4 Arbitres

Pour chaque tournoi qualificatif U17 ou U20, le chef de la Commission d'arbitrage convoquera le nombre d'arbitres nécessaires et communiquera en temps voulu la liste au bureau de Swiss Fencing.

Le calendrier d'arbitrage est disponible sur le site internet de Swiss Fencing.

Les arbitres titulaires d'une licence internationale doivent participer à au moins deux compétitions nationales en tant que président du jury.

Swiss Fencing prend en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture (**forfait de Fr. 40.-** par jour) des arbitres FIE pour les tournois de qualification U17 et U20.

Les arbitres FSE-N se déplaceront dès le début de la saison selon le système présenté lors de l'AG 2015 (facturation en fin de saison aux clubs en fonction du prorata des tireurs par club ayant participé aux compétitions) et bénéficieront de l'indemnité prévue par Swiss Fencing.

Les arbitres doivent remettre leur décompte avec les originaux des reçus au chef de la Commission d'arbitrage qui le fera suivre au bureau de Swiss Fencing dans un délai de 14 jours après chaque compétition. En cas de non-respect des délais, le remboursement ne sera pas assuré.

11.5 Conseiller des athlètes

Le conseiller des athlètes assure les contacts avec Swiss Olympic et sert d'interlocuteur pour tous les athlètes des cadres. Il conseille les athlètes sur l'aide financière, la planification de carrière, le soutien aux études et les demandes de cartes et autres subventions offertes par Swiss Olympic.

Il reste en contact permanent avec les entraîneurs nationaux pour évaluer les membres susceptibles d'obtenir un soutien. Cette fonction est assurée par le Sport Manager de Swiss Fencing.

12 Indemnisation des athlètes et responsables

12.1 Généralités

Le soutien financier des athlètes par la Fédération se limite à ses possibilités financières. Les prétentions au remboursement sont fixées au début de la saison.

Notre politique consiste à concentrer nos efforts et nos moyens sur l'épée. Actuellement, l'épée est la seule arme en Suisse avec tradition et résultats. Les fleuretistes et sabreurs ayant satisfait aux critères de sélection et sélectionnés aux CE ou CM sont néanmoins subventionnés par Swiss Fencing pour ces championnats.

Comme pour l'épée, le fleuret et le sabre ne sont pas soutenus financièrement, sauf si les athlètes remplissent les critères de sélection et d'appartenance aux cadres Seniors et U20 fixés par la présente planification (point 5 ☞).

EDS et EHS

Les athlètes (EDS & EHS) sélectionnées pour participer à aux tournois officiels par équipes sont remboursées à hauteur de 100% sur l'intégralité des frais liés à la compétition (individuelle et par équipes) en question : voyage, hôtel, inscription.

Les subventions sont versées pour les tournois sélectifs de Coupes du monde et GP à l'EHS et EDS conformément au calendrier 2021/22, selon l'appartenance aux cadres et le système d'indemnisation défini ci-dessous.

Les frais liés aux tournois de « qualification suisse » à l'EHS et EDS sont également subventionnés selon le système présenté ci-dessous.

Le remboursement des frais se fait sur présentation de la feuille de décompte téléchargeable sur le site internet de Swiss Fencing et des copies des factures. **Ces documents doivent être présentés par les athlètes à leur chef d'équipe dans un délai de 7 jours après chaque compétition. Après ce délai de 7 jours, les frais ne seront plus remboursés.**

Dans la majorité des cas, les athlètes doivent avancer le financement de leur participation. Le versement des allocations se fait après vérification du décompte.

12.2 Lignes directrices – Epée

Les athlètes bénéficient du remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de participation selon leur appartenance aux cadres.

Les U17 prennent eux-mêmes entièrement en charge leurs frais de déplacement, d'hébergement et de participation. Swiss Fencing prend en charge les frais pour le chef d'équipe, le ou les maîtres d'armes accompagnateurs des U17, les entraîneurs nationaux, et généralement l'arbitre.

12.2.1 Tournois de qualification A

Les prétentions de remboursement sont, **d'une manière générale**, les suivantes :

Seniors et U20	U17
<ul style="list-style-type: none"> 1 Chef d'équipe 100% Entraîneur national ou Maître d'armes 100% 	<ul style="list-style-type: none"> 1 ou 2 Maîtres d'armes désignés par SF 100%

• 2 arbitres pour les U20	100%	• Entraîneur national	100%
• Cadre A Senior et cadre A U20	100%	• 1 arbitre FIE	100%
• Cadre B Senior	selon résultats *	• et/ou 1 ou 2 arbitres National	100%
• Cadre C Senior	selon résultats *	• Tous les athlètes	0%
• Cadre B & C U20	0%		
• Autres athlètes	0%		

Pour les tournois de qualification, un **forfait de Fr. 40.-** est versé au chef d'équipe, aux maîtres d'armes désignés par Swiss Fencing et aux EN uniquement (arbitres FIE/SF indemnisés de 100.-/compétition) dans le cas où il n'est pas compris dans l'hébergement. Les athlètes ne bénéficient pas de forfait pour les repas.

* Saison 2021/22 EHS et EDS – Cadres B et C

Coupes du monde individuel et Grand-Prix

Tableau de 64 : remboursement à 40% de la compétition en question

Tableau de 32 : remboursement à 60% de la compétition en question

Tableau de 16 : remboursement à 80% de la compétition en question

Tableau de 8 : remboursement à 100% de la compétition en question (U20 inclus)

Podium : remboursement à 100% de la compétition suivante (U17/U20 exclus)

Pour les athlètes Elite, dans tous les cas, les athlètes sélectionnés pour participer aux tournois par équipes FIE sont remboursées à hauteur de 100% sur l'intégralité des frais liés à la compétition (individuelle et par équipes) en question : voyage, hôtel, inscription s'ils n'appartiennent pas au cadre A.

Cas particulier : Politique EDS / compétitions Coupes du Monde par équipes

L'objectif est de poursuivre la progression du groupe EDS en vue de la prochaine période 2021/22 et de préparer l'avenir (horizon 2024 et 2028) en participant, dans la mesure des possibilités financières existantes, aux Coupes du monde par équipes. Swiss Fencing sélectionnera pour la saison 2021/22 une équipe pour les compétitions de Barcelone, Sochi, Chengdu et Dubai (sous réserve de l'évolution de la saison).

De ce fait, les athlètes sélectionnées pour participer à ces tournois par équipes sont remboursées à hauteur de 100% sur l'intégralité des frais liés à la compétition (individuelle et par équipes) en question : voyage, hôtel, inscription.

Swiss Fencing décidera de sélectionner des athlètes pour les 7 compétitions individuelles sélectives FIE, selon les résultats obtenus aux tournois de qualification A, selon le planning défini et au fur et à mesure des performances en Coupes du monde et en GP durant la saison. Swiss Fencing se réserve le droit de sous-exploiter le contingent autorisé.

Le système de remboursement basé sur le résultat obtenu lors de la compétition individuelle reste le même que celui défini plus haut pour **les cadres B et C**.

Compétitions de qualification suisse EHS et EDS :

Ces compétitions de « qualification suisse » définies dans le calendrier 2021/22 sont obligatoires pour tous les athlètes (peu importe l'appartenance au cadre) ne figurant pas dans les 32ers au classement FIE. Ils bénéficient également d'un système de remboursement basé sur le résultat réalisé défini ci-dessous (à l'exception du tournoi Satellite de Genève et du circuit européen U23 de Lausanne – aucun remboursement).

Les athlètes figurant parmi les 32ers au classement FIE qui souhaitent prendre part à ces compétitions sont également remboursés selon le résultat obtenu.

Les compétitions de « qualifications suisse » EHS (U23 Lausanne) et EDS sont indemnisées de la manière suivante pour les membres des cadres A, B et C : (tournois sélectifs SF – qualification suisse)

Podium : remboursement à 50% de la compétition en question

Victoire : remboursement à 100% de la compétition en question

12.2.2 Championnats d'Europe et du Monde

En règle générale, les athlètes Seniors et U17/U20 sélectionnés ne devraient pas participer au financement de ces compétitions. En revanche, si les frais s'avèrent particulièrement élevés en raison du choix du lieu de la compétition, une participation financière peut être exigée. Les athlètes doivent en être informés au moment de la communication de la sélection.

Swiss Fencing subventionne les athlètes U17 sélectionnés aux CE et CM en prenant en charge les frais de voyage, d'hôtel et d'inscription.

Les prétentions de remboursement sont les suivantes :

Seniors – CM et CE	U23 CE	U17/U20 – CM et CE
<ul style="list-style-type: none"> • 1 chef de délégation 100% • 2 entraîneurs nationaux 100% • 1 à 2 chefs d'équipe 100% • Chef d'équipe Olympia 100% • Athlètes sélectionnés 100% • 1 Physio à 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 entraîneurs nationaux 100% • Athlètes sélectionnés 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 chef de délégation 100% • 2 entraîneurs nationaux 100% • Athlètes sélectionnés 100%

Tous les athlètes qualifiés pour les CE/CM U17-U20-U23-Seniors ont l'obligation **d'attendre la publication de la sélection** et la prise de contact par le bureau de Swiss Fencing pour commencer à planifier/organiser leur déplacement. Aucun athlète n'est autorisé à acheter son billet d'avion à l'avance ou d'organiser son voyage individuellement. Le bureau de Swiss Fencing contacte les personnes concernées en temps voulu.

Pour les Championnats d'Europe et du monde U17 et U20 et CE U23, les repas de tous les accompagnateurs sont pris en charge par Swiss Fencing à hauteur d'un **forfait de Fr. 40.-** par personne et par jour, selon les règles décidées par la Fédération. Les athlètes sélectionnés pour les CE/CM U17 et U20 et CE U23 ne bénéficient pas de forfait pour les repas.

Tous les accompagnateurs officiels et les athlètes Seniors sélectionnés pour les CE/CM Seniors, reçoivent un forfait nourriture de **Fr. 40.-** par jour. Les accompagnateurs officiels et les athlètes devront insérer ces **Fr. 40.-** par jour de sélection effective sur leur feuille de décompte présentée à Swiss Fencing dans les 7 jours qui suivent la compétition.

Annexe 1 Commissions

Annexe 1.1 Commission technique consultative (CTC)

Fonction	Nom	Téléphone/Mail
Membre du Comité Responsable éthique	Tiffany Géroudet	M : 079 469 09 45 B : 031 332 35 35 tiffany.geroudet@swiss-fencing.ch
Membre du Comité Responsable Sport d'élite	vacant	
Membre du Comité Responsable Sport pour tous	Nadia Rognon	M : 079 253 34 27 nadia.rognon@swiss-fencing.ch
Membre du Comité Responsable des Finances	Florence Dinichert	M : 076 349 62 55 florence.dinichert@swiss-fencing.ch
Chief Medical Officer (CMO)	Dr. David Röthlisberger	david.roethlisberger@swiss-fencing.ch
Représentant des entraîneurs, Entraîneur national EHS	Stéphane Le Roy	M : 079 633 36 26 stephane.leroy@swiss-fencing.ch
Directeur Général	Daniel Lang	M : 078 818 68 20 daniel.lang@swiss-fencing.ch
Responsable Vétérans	Anton Krieger	M : 079 649 39 59 anton.krieger@swiss-fencing.ch
Responsable Fleuret	Yanaki Altanov	M : 079 406 54 79 yanakialtanov@bluewin.ch
Responsable Sabre	Georges Hadzopoulos	M : 079 790 78 60 maitredarme@chc-escrime.ch

Annexe 1.2 Commission de sélection (CS)

Membres à part entière

Fonction	Nom	Téléphone/Mail
Président de Swiss Fencing Président de la CS Avec voix prépondérante	Lars Frauchiger	M : 079 469 09 45 B : 031 325 35 35 lars.frauchiger@swiss-fencing.ch
Membre du Comité Responsable de l'éthique	Tiffany Géroudet	M : 079 693 98 02 tiffany.geroudet@swiss-fencing.ch
Membre du Comité Respons. de la performance	vacant	-
General Manager Chef de la performance	Daniel Lang	M : 078 818 68 20 B : 031 359 75 95 daniel.lang@swiss-fencing.ch

Entraîneur national concerné

Fonction	Nom	Téléphone/Mail
Entraîneur national EHS Elite	Stéphane Le Roy	M : 079 633 36 26 stephane.leroy@swiss-fencing.ch
Entraîneur national EDS Elite	Paul Fausser	M : 079 953 86 88 paul.fausser@swiss-fencing.ch
Responsable de la relève	Silvio Fernandez	M : 079 833 81 78

Fonction	Nom	Téléphone/Mail
		silvio.fernandez@swiss-fencing.ch

Annexe 1.3 Encadrement sportif

Tous les cadres de l'élite épée sont encadrés par les entraîneurs nationaux.

Fonction	Nom	Téléphone/Mail
Entraîneur national EHS Elite	Stéphane Le Roy	M : 079 633 36 26 stephane.leroy@swiss-fencing.ch
Entraîneur national EDS Elite	Paul Fausser	M : 079 953 86 88 paul.fausser@swiss-fencing.ch
Responsable de la relève	Silvio Fernandez	M : 079 833 81 78 silvio.fernandez@swiss-fencing.ch

Entraîneurs nationaux adjoints

Fonction	Nom	Téléphone/Mail
Entraîneur national adjoint	Jean-Marc Cagnet	M : +41 78 892 39 46 jean-marc.cagnet@swiss-fencing.ch
Entraîneur national adjoint	Diego Confalonieri	M : +39 347 011 07 10 diego.confalonieri@swiss-fencing.ch
Entraîneur national adjoint	Rémy Grosjean	M : +41 77 528 11 61 remy.grosjean@swiss-fencing.ch
Entraîneur national adjoint EDS ²	Guillaume Adam Le Gouare	M : +41 78 646 26 65 maitreadam@gmail.com

Encadrement Epée U17 et U20 : maîtres d'armes responsables

Nom	Club	Téléphone/Mail
Daniel Buchs	EEB	daniel@buch.li
Ambre Civiero-Aivano	MYE	ambre.civiero@gmail.com
Solange Emmenegger	FCZ	solange@uem.com
Vivian Garnier	CAL	club@escrime-lausanne.ch
Philipp Pleier	SEB	philipp.pleier@fechtgesellschaftbasel.ch
Jean-Jacques Prat	CEFL	jprat@florimont.ch
Céline Siohan Prat	CEFL	siohanceline@gmail.com
Kashy Saleki	SEVM	kashy@saleki.ch
Jean-Pierre Torda	SES	torda.jp@gmail.com

² Mandaté pour le suivi des compétitions et des stages

Encadrement armes conventionnelles : maîtres d'armes responsables

Nom	Arme/Club	Téléphone/Mail
Lothar Winiger	Sabre U17/CHC	lothar.winiger@hotmail.com
Georges Hadzopoulos	Sabre U20/CEF	george.hadzopoulos@k-net.fr
Yanaki Altanov	Fleuret/CEM	yanakialtanov@bluewin.ch

Responsable analyse vidéo

Fonction	Nom	Téléphone/Mail
Responsable analyse vidéo	vacant	

Sport militaire

Fonction	Nom	Téléphone/Mail
Chef de discipline	Flavio da Silva Souza	M : 079 372 87 57 flavio.dasilvasouza@swiss-fencing.ch

Sport universitaire

Fonction	Nom	Téléphone/Mail
Chef de discipline	Solange Emmenegger	solange@uem.com

Annexe 1.4 Encadrement médical

Fonction	Nom	Téléphone/Mail
Chief Medical Officer (CMO)	Dr. David Röthlisberger	david.roethlisberger@swiss-fencing.ch

Annexe 2 Composition des cadres pour la saison 2021/22

Annexe 2.1 Cadre A

La composition conformément aux conditions d'admission (voir point 5.3) est la suivante:

EDS	EHS	ED U20	EH U20
Moeschlin Noemi	Heinzer Max	Romeo Virginia	Hauri Ian

Annexe 2.2 Cadre B

La composition conformément aux conditions d'admission (voir point 5.4) est la suivante :

EDS	EHS	ED U20	EH U20
Brunner Pauline	Bayard Alexis	Bouillant Audrey	Brochard Théo
Favre Angéline	Malcotti Lucas	Pasche Alyssa	Vineis Sven
Stähli Laura			

Annexe 2.3 Cadre C

La composition conformément aux conditions d'admission (voir point 5.5) est la suivante:

EDS	EHS	ED U20	EH U20
Bos Valentina	Brunold Bruce	Lusti Andrina	Aebersold Alban
Bouillant Audrey	Métraiiller Clement	Bouillant Audrey	Desmeules Nathanael
Büch Kim	Bonferroni Gabriel	Gabutti Emilie	Erbetta Diego
Conrad Anastasiya	Brochard Théo	Gogniat Vanie	Favre Aurèle
Emmenegger Manon	Dagani Elia	Heubi Pauline	Fuhrmann Jonathan
Favre Aurore	Erbetta Diego	Ibranyan Linda	Pfeifer Paul
Gabutti Emilie	Favre Hadrien	Izzo Iulia	Portmann Nicolas
Hatz Fiona	Fuhrmann Jonathan	Maiga Louna Magda	Squieri Juliano Nicola
Krieger Angela	Hatz Nick	Ramuz Leonie	Terribilini Alessandro
Pasche Alyssa	Hauri Ian	Vögtli Alba	Widmer Neel
Piveteau Anne Clémence	Niggeler Michele		
Romeo Virginia	Oswald Charles Eric		
	Weber Frederik		

Annexe 2.4 Cadre D

ED U20	EH U20
Baeriswyl Laïla	Albrecht Nicolas
Corti Elena	Bamert Fynn
De Preux Camille	Berger Jules
Elbez Shana	Borer Pavlo

ED U20	EH U20
Gabutti Anna	Bulliard Valentin
Kamaras Kira	Charbonnet Samuel
Keiser Lena	Christ Andres
Marchand Malou	Demierre Nicolas
Masciari Valentina	Engler Emil
Michaud Mathilde	Favre Arthur
Odolo Kathrin	Graf Basil
Plytkевич Alona	Greco Ioan
Reiniger Antonia	Grunder Pascal
Riadi Salema	Guadagnin Alessandro
Scalambrin Stella	Ischi Eric
Stella Grond Giulia	Lionello Arturo
	Mäder Manech
	Müller Leonard Gregor
	Mumenthaler Colin
	Rappa Domenico
	Stäheli Maurice
	Von Schönborn Leopold
	Wicht Gianluca
	Wicht Matteo

Annexe 3 Catégories

SAISON 2021 - 2022: Nouvelles catégories d'âge										
Années	Catégories	Lame		Coquille	Plastron		Veste/Pantalon		Masque	
		national	international		national	international	national	international	national	international
1952 +)	vétéran 4 "C" (70+)	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	1600 N	1600 N
1962 +)	vétéran 3 "B" (60+)	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	1600 N	1600 N
1972 +)	vétéran 2 "A" (50+)	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	1600 N	1600 N
1982+)	vétéran 1 (40+)	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	1600 N	1600 N
... 2001	senior	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	1600 N	1600 N
...1999	U23	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	1600 N	1600 N
2002	U20 (junior)	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	350/1600 N***	1600 N
2003	U20	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	350/1600 N***	1600 N
2004	U20	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	350/1600 N***	1600 N
2005	U17 (cadet[te])	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	350/1600 N***	1600 N
2006	U17	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	350/1600 N***	1600 N
2007	U17	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N**	800 N	350/1600 N***	1600 N
2008	U14 (minime)	no 5	---	normale	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2009	U14	no 5	---	normale	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2010	U12 (benjamin)	no 2	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2011	U12	no 2	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2012	U10 (pupilles)	no 0	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2013	U10	no 0	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2014	U8 (poussins)	no 0	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2015	U8	no 0	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
							Veste/Pantalon: 350/800 N** = 350 N autorisé, mais 800 N conseil			
							Masque: 350/1600 N*** = 350 N autorisé, mais 1600 N conseillé			
*) Jour fixé pour fixer la catégorie est l'âge au 1er janvier										V 23.06.2021
*) Stichtag für die Bestimmung der Kategorie ist das Alter am 1. Januar (Jahrgang)										

Annexe 4 Calendriers nationaux et internationaux

Les calendriers pour toutes les armes et toutes les catégories sont disponibles sur le site web de Swiss Fencing (NATIONAL → Calendriers).

Annexe 5 Système de points et de pondération

Le système de points et de pondération pour les

Annexe 5.1 Classement de sélection – Compétitions EC/WC/U23

RANK	Points	0-50 T (x0.5)	51-150 T	151-250 T (x1.5)	>251 T (x2.0)
1	320	160	320	480	640
2	280	140	280	420	560
3	260	130	260	390	520
5-8	200	100	200	300	400
9-12	180	90	180	270	360
13-16	160	80	160	240	320
17-24	120	60	120	180	240
25-32	100	50	100	150	200
33-48	60	30	60	90	120
49-64	40	20	40	60	80
65-96	20			30	40
97-128	10			15	20

T = Nombre de participants

Annexe 5.2 Tournois qualificatifs classement sélection – U17/U20

RANK	Points	RANK	Points
1	32	17-24	6
2	28	25-32	4
3	26	33-48	2
5-8	18	49-64	1
9-12	14	65-96	
13-16	10	97-128	

Annexe 5.3 Circuit National

La pondération suivante est valide pour les catégories U14, U17, U20, U23 et Seniors.

RANK	Points	Boys 0-40 (x0.5) Girls 0-30 (x0.5)	Boys 41-80 Girls 31-60	Boys 81-120 (x1.5) Girls 61-90 (x1.5)	Boys > 120 (x2.0) Girls > 90 (x2.0)
1	320	160	320	480	640
2	280	140	280	420	560
3	260	130	260	390	520
5-8	180	90	180	270	360
9-12	140	70	140	210	280
13-16	100	50	100	150	200
17-24	60	30	60	90	120
25-32	40	20	40	60	80
33-48	20	10	20	30	40
49-64	10	5	10	15	20
65-96					
97-128					

Annexe 6 Charte d'éthique du sport



Ensemble en faveur d'un sport propre, respectueux, fair-play et performant.

Les neuf principes de la Charte d'éthique du sport

- 1 Traiter toutes les personnes de manière égale.**
Personne ne doit faire l'objet de discriminations fondées sur la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou les préférences religieuses et politiques.
- 2 Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.**
Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.
- 3 Renforcer le partage des responsabilités.**
Les sportifs et les sportives participent à la prise de décisions qui les concernent.
- 4 Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener.**
Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs ne lèsent ni l'intégrité physique ni l'intégrité psychique des sportifs et des sportives.
- 5 Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.**
Les relations entre les personnes et l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.
- 6 S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel.**
Aucune forme de violence, physique ou psychique, ni aucune forme d'exploitation ne peut être tolérée. Il faut être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient.
- 7 S'opposer au dopage et à la drogue.**
Informé sans relâche et réagir immédiatement en cas de consommation, d'administration ou de diffusion de produits dopants.
- 8 Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport.**
Dénoncer le plus tôt possible les risques et les effets engendrés par la consommation de tabac et d'alcool.
- 9 S'opposer à toute forme de corruption.**
Promouvoir et exiger la transparence des processus et des décisions.
Réglementer et rendre systématiquement publics les conflits d'intérêt, les cadeaux, les finances et les paris.

www.spiritofsport.ch

... for the **SPiRiT** of **SPORt**

2015